Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_68-DE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 05_2026_68

L'An deux mil vingt-six, le 5 octobre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2026 **DATE D'AFFICHAGE** : 30/09/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 20 Nombre de votants : 22 Quorum : 12

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, M. Hugues MASLARD, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, Mme Clémence LUCAS, M. Romolo GRASSI, Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY.

Excusé(es) représenté(es) : M. Christian TANAÏS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI, M. Jérôme ARMAND pouvoir à Hugues MASLARD.

Excusé(es) non représenté(es) :

Absents(es) : M. Franck BOSTON.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO.

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A SIGNER L'AVENANT N°1 DE L'ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE AINSI QUE LES PIECES DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'INSONORISATION ET DE RENOVATION ENERGETIQUE ET THERMIQUE DES COUDRAYES.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU les articles L.2113-2 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU les articles R2162-7 et R2162-10 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés subséquents ;

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le 08 OCT. 2026
ID : 091-219106663-20261005-DELCM05_2026_68-DE

VU la délibération DEL CM02_2025_20 du conseil municipal en date du 31 mars 2025 permettant l'adhésion de la commune de Villejust au Sigeif au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz ;

VU la délibération du 3 février 2025 adoptée par le comité d'administration du Sigeif permettant la création d'un service d'achats centralisés dénommé « EcoReno » ;

VU la délibération DEL CM06_2025_73 relative à l'adhésion de la commune au service d'achats centralisés du SIGEIF « ECORENO » pour l'accompagnement à la performance énergétique des bâtiments ;

CONSIDERANT la présentation du projet de rénovation et d'insonorisation de l'équipement public « Espace communal de Coudrayes » ;

CONSIDERANT l'accord-cadre de maitrise d'œuvre portant sur les opérations de rénovation de l'espace des Coudrayes ;

CONSIDERANT la conclusion d'un avenant au marché de maitrise d'œuvre pour la rénovation thermique et l'insonorisation de l'Espace Communal des Coudrayes de la commune et ajustant un montant prévisionnel d'honoraires de la maitrise d'œuvre et de travaux à 2 280 097.68€ HT ;

CONSIDERANT qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 de l'accord cadre de maitrise d'œuvre ;

CONSIDERANT qu'il revient au conseil municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces du marché de travaux avec l'entreprise choisie sous réserve que l'entreprise produise leurs attestations fiscales et sociales ;

CONSIDERANT l'avis de la commission municipale en date du 28 septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de valider et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'avenant n°1 MOE du marché subséquent 2026-01.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces du marché n° 2026-01 avec l'ensemble de entreprises choisies.

D'IMPUTER les dépenses afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré aux
Jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villejust, le 05/10/2026

Le Maire,
Igor TRICKOVSKI

MAIRIE DE VILLEJUST (ESSONNE)